

Nombre :
de Membres en exercice
de Présents
de Votants
Quorum

26
20
23
14

Date de convocation : 3 avril 2024

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
9 AVRIL 2024 - 20 heures
Liste des délibérations**

L'an deux mil vingt-quatre,

Le neuf avril, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHERAULT, MMES GEORGET, VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, CREMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. VALLET (pouvoir à M. THIROUARD), MME PIGEOT (pouvoir à MME CREMADÈS), MME GUILLIN, MME PAPILLON (pouvoir à MME GEORGET).

ABSENTS : M. DENECHAUD, MME TREVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME GEORGET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 mars 2024
3. Finances :
 - 3.1. Approbation des comptes financiers uniques 2023 :
 - 3.1.1. Budget principal de la Commune,
 - 3.1.2. Budget annexe « Assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle »,
 - 3.1.3. Budget annexe « Station-service »,
 - 3.1.4. Budget annexe « Lotissement du Cormier »,
 - 3.1.5. Budget annexe « Commerces ».
 - 3.2. Affectation des résultats 2023 :
 - 3.2.1. Budget principal de la Commune,
 - 3.2.2. Budget annexe « Assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle »,
 - 3.2.3. Budget annexe « Station-service »,
 - 3.2.4. Budget annexe « Lotissement du Cormier »,
 - 3.2.5. Budget annexe « Commerces ».
 - 3.3. Vote des budgets primitifs 2024 :
 - 3.3.1. Budget principal de la Commune,
 - 3.3.2. Budget annexe « Assainissement Le Theil/La Rouge/Mâle »,
 - 3.3.3. Budget annexe « Station-service »,
 - 3.3.4. Budget annexe « Lotissement du Cormier »,

- 3.3.5. Budget annexe « Commerces »,
- 3.4. Fiscalité : vote des taux des 3 taxes,
- 3.5. Actualisation des autorisations de programme,
- 3.6. Modification de la subvention d'équipement pour les travaux de rénovation du cinéma « Le Saint Louis » réalisés par le Foyer Theillois,
- 3.7. Subventions d'équilibre à verser au budget principal du CCAS, au budget annexe « Résidence Autonomie » et au budget annexe « Commerces »,
- 3.8. Avance du budget principal aux budgets annexes « Commerces » et « Lotissement du Cormier »,
- 3.9. Vote des subventions aux associations,
- 3.10. Avenant à l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies avec le Territoire d'Energie Orne (TE 61).
- 4. Patrimoine :
 - 4.1. Modification de la délibération en date du 19 décembre 2023 pour la vente de terrain 29 avenue des Loges.
- 5. Personnel :
 - 5.1. Création et suppression de poste suite à avancement de grade.
- 6. Travaux :
 - 6.1. Avenants au marché public pour les missions de contrôle technique et de sécurité et protection de la santé avec la société QUALI CONSULT pour les travaux de réaménagement de la mairie et extension avec réaménagement de la salle polyvalente,
 - 6.2. Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la toiture de La Poste,
 - 6.3. Attribution des marchés pour les travaux de la Mairie et de la salle polyvalente Jean Beaudoux.
- 7. Gouvernance :
 - 7.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
- 8. Informations diverses :
 - 8.1. Modification des horaires d'ouverture du bureau de Poste du Theil.
- 9. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme GEORGET a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 mars 2024

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Finances

3.1. Délibérations n° 2024-039, n° 2024-038, n° 2024-037, n° 2024-036, n° 2024-035 - Approbation des comptes financiers uniques 2023

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote des comptes financiers uniques 2023 et sous la présidence de M. LHERAULT, Premier Adjoint au Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

3.1.1. Budget principal de la Commune

- le compte financier unique 2023 qui fait ressortir en :
 - section de fonctionnement : un excédent de 673 329.90 €,
 - section d'investissement : un déficit de 62 816.01 €,soit un résultat global de clôture excédentaire de 610 513.89 €.

3.1.2. Budget annexe « Assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle »

- le compte financier unique 2023 fait ressortir en :
 - section de fonctionnement : un excédent de 205 991.31 €,
 - section d'investissement : un déficit de 83 884.90 €,soit un résultat global de clôture excédentaire de 122 106.41 €.

3.1.3. Budget annexe « Station-service »

- le compte financier unique 2023 fait ressortir en :
 - section de fonctionnement : un déficit de 28 641.82 €,
 - section d'investissement : un excédent de 91 139.45 €,soit un résultat global de clôture excédentaire de 62 497.63 €.

3.1.4. Budget annexe « Lotissement du Cormier »

- le compte financier unique 2023 fait ressortir en :
 - section de fonctionnement : un déficit de 14 352.08 €,
 - section d'investissement : un excédent de 12 220.62 €,soit un résultat global de clôture déficitaire de 2 131.46 €.

3.1.5. Budget annexe « Commerces »

- le compte financier unique 2023 fait ressortir en :
 - section de fonctionnement : un excédent de 163.01 €,
 - section d'investissement : un excédent de 13 331.26 €,soit un résultat global de clôture excédentaire de 13 494.27 €.

3.2. Délibérations n° 2024-034, n° 2024-033, n° 2024-032, n° 2024-031, n° 2024-030 - Affectation des résultats 2023

Après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2023, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2023

BUDGET	COMMUNE	ASSAINISSEMENT LE THEIL/LA ROUGE/MÂLE	STATION SERVICE	LOTISSEMENT DU CORMIER	COMMERCES
RESTE A RÉALISER (solde dépenses - recettes)	-357 464,00 €	-60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-13 600,00 €
OO1 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	-62 816,01 €	-83 884,90 €	91 139,45 €	12 220,62 €	13 331,26 €
OO2 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	673 329,90 €	205 991,31 €	-28 641,82 €	-14 352,08 €	163,01 €
1068 RÉSERVES AFFECTATION RÉSULTATS	420 280,01 €	143 884,90 €	0,00 €	0,00 €	163,01 €
SOLDE OO2 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	253 049,89 €	62 106,41 €	-28 641,82 €	-14 352,08 €	0,00 €

3.3. Vote des budgets primitifs 2024

Le Conseil municipal décide de renouveler pour tous les budgets en nomenclature M57 (budget principal de la Commune, budgets annexes « Commerces » et « Lotissement du Cormier »), l'autorisation accordée à Monsieur le Maire, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

3.3.1. Délibération n° 2024-029 - Budget principal de la Commune

Le Conseil municipal approuve, par 22 voix pour et une abstention, le Budget Primitif 2024 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- en fonctionnement : 3 157 628.89 €,
- en investissement : 3 969 303.01 €.

3.3.2. Délibération n° 2024-028 - Budget annexe « Assainissement Le Theil/La Rouge/Mâle »

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget annexe « Assainissement Le Theil/La Rouge/Mâle » 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- en fonctionnement : 244 067.41 €,
- en investissement : 570 373.90 €.

3.3.3. Délibération n° 2024-027 - Budget annexe « Station-service »

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget annexe « Station-service » 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- en fonctionnement : 4 133 590.24 €,
- en investissement : 111 139.45 €.

3.3.4. Délibération n° 2024-026 - Budget annexe « Lotissement du Cormier »

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget annexe « Lotissement du Cormier » 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- en fonctionnement : 501 749.00 €,
- en investissement : 577 567.00 €.

3.3.5. Délibération n° 2024-025 - Budget annexe « Commerces »

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget annexe « Commerces » 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- en fonctionnement : 29 179.00 €,
- en investissement : 34 273.00 €.

3.4. Délibération n° 2024-024 - Fiscalité : vote des taux des 3 taxes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 22 voix pour et une voix contre, décide de fixer comme suit les taux d'imposition pour 2024 :

- * Taxe d'Habitation : 10,92 %,
- * Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 39.23 %,
- * Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 15,56 %.

3.5. Délibération n° 2024-023 - Actualisation des autorisations de programme

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'actualiser comme énoncé ci-dessus, les autorisations de programme.

Révision autorisation de programme (AP) n° 2022-01 : subvention d'équipement du cinéma Le Saint Louis

N° AP	Libellé	Montant AP	2023		2024	2025
			Crédits de Paiement	Réalisé (CFU 2023)	Crédits de Paiement	Crédits de Paiement
2022-01	subvention d'équipement du cinéma Le Saint Louis	33 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	16 500,00 €	6 500,00 €

Révision autorisation de programme (AP) n° 2023-01 : étude du réaménagement de la mairie

N° AP	Libellé	Montant AP	2023		2024	2025
			Crédits de Paiement	Réalisé (CFU 2023)	Crédits de Paiement	Crédits de Paiement
2023-01	travaux extension mairie	1 870 000,00 €	269 168,00 €	37 341,95 €	869 434,00 €	731 398,00 €

3.6. Délibération n° 2024-022 - Modification de la subvention d'équipement pour les travaux de rénovation du cinéma « Le Saint Louis » réalisés par le Foyer Theillois

Sur proposition de la commission « Vie associative » et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une somme supplémentaire de 13 000 € (soit une subvention globale 33 000 €) qui sera versée en deux fois, 50% en 2024 (en plus des 10 000 € versés à l'ouverture du chantier) et 50% en 2025.

3.7. Délibération n° 2024-021 - Subventions d'équilibre à verser au budget principal du CCAS, au budget annexe « Résidence Autonomie » et au budget annexe « Commerces »

Pour permettre l'équilibre financier du budget principal du CCAS, du budget annexe « Résidence Autonomie » et du budget annexe « Commerces », le Conseil municipal décide à l'unanimité de se prononcer en faveur du versement d'une participation du budget communal comme suit :

Bénéficiaire	Montant
CCAS DE VAL AU PERCHE	4 050.00 €
BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE/CCAS DE VAL AU PERCHE	28 845.07 €
BUDGET ANNEXE COMMERCES/COMMUNE DE VAL AU PERCHE	6 793.00 €
TOTAL	39 688.07 €

3.8. Délibération n° 2024-020- Avance du budget principal aux budgets annexes « Commerces » et « Lotissement du Cormier »

Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement des budgets annexes « Lotissement du Cormier » et « Commerces » sur l'exercice 2024, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le principe de versement d'avances remboursables comme suit :

Bénéficiaire	Montant
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CORMIER	93 544.38 €
BUDGET ANNEXE COMMERCES	9 165.73 €
TOTAL	102 710.11 €

3.9. Délibération n° 2024-019 - Vote des subventions aux associations

Le Conseil municipal vote à l'unanimité, les subventions suivantes :

- Aînés Ruraux de L'Hermitière : 250 €,
- Capriole : 150 €,
- Ombres et Lumières : 250 €,
- Les Amis du Patrimoine de Mâle : 250 €,
- Club de l'amitié et du temps libre de Mâle : 250 €,
- APE Mâle/La Rouge : 410 €
- FSE du Collège Yves Montand : 1 000 € pour le séjour linguistique en Allemagne (25 élèves X 10 € X 4 jours),
- APE Collège Yves Montand : 200 €,
- Aînés Ruraux de La Rouge : 250 €,
- Comité des Fêtes de La Rouge : 250 €,
- Groupe folklorique des Percherons : 250 €,

- Association Pierre et Fleurs : 250 €,
- Foyer Rural Saint-Agnan / Saint-Hilaire : 450 €,
- Club des Retraités Saint-Agnan/Saint-Hilaire : 80 €,
- APE Saint-Agnan/Saint Hilaire : 65 €,
- UST Tennis : 870 €,
- Badminton Theillois : 2 100 €,
- FNACA Val-au-Perche : 250 €,
- Le Theil au fil du Temps (club des retraités) : 250 €,
- Val-au-Perche Pétanque Theilloise : 960 €,
- La Compagnie du Théâtre : 700 €,
- Gymnastique Volontaire du Val d'Huisne : 500 €,
- Roller Club R2CP : 1 890 €,
- Les Mémoires Theilloises : 600 €,
- UST Football : 3 780 €,
- Judo Club Val-au-Perche : 1 380 €,
- La Gaule Theilloise : 700 €,
- APE Le Theil : 925 €,
- Solidarité Notre Dame : 700 €,
- Association sportive du collège Yves Montand : 1 200 €,
- ADMR : 1 595.20 €,
- UNA : 460 €,
- Générations Mouvement : 700 €,
- UNIMUSIC : 1 320 €,
- Club de billard : 420 €
- Coopérative scolaire Ecole de La Rouge : 650 €,
- Coopérative scolaire Ecole de Mâle : 1 000 €,
- Coopérative scolaire Ecole du Theil : 2 550 € (classe de mer = 51 élèves X 5 jours X 10 €),
- Collectif féministe du Perche : 250 €,
- Fitness et Cie : 250 €,
- Foyer Theillois : 750 €,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 2 000 €,
- Septembre Musical : 2 500 €,
- Festi Perche : 750 €,
- Flamme de la liberté : 100 €,
- Ligue contre le cancer 61 : 100 €,
- Leucémie espoir 61 : 100 €,
- AFSEP (Association Française Sclérose en Plaque) : 20 €,
- Croix Rouge Française 61 : 20 €,
- La Prévention Routière 61 : 80 €,
- France Alzheimer 61 : 20 €,
- Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH) : 20 €
- CLIC Orne Est : 100 €.

soit un total de 36 915.20 €, qui est inscrit à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du Budget Primitif 2024.

3.10. Délibération n° 2024-018 - Avenant à l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies avec le Territoire d'Energie Orne (TE 61)

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré à l'unanimité :

- approuve l'avenant portant modification de l'article 5 de l'acte constitutif et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant portant modification de l'article 5 de l'acte constitutif et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- approuve les termes du protocole d'accord transactionnel et ses annexes établis entre la société EDF et le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE en sa qualité de Coordinateur ;
- sollicite le Coordinateur TERRITOIRE D'ENERGIE dans sa mission d'assistance et de représentation pour la résolution amiable du litige et autorise, à cette fin et conformément à l'acte constitutif modifié, la signature du protocole d'accord transactionnel par son Président en exercice ou son représentant.

4. Patrimoine

4.1. Délibération n° 2024-017 - Modification de la délibération en date du 19 décembre 2023 pour la vente de terrain 29 avenue des Loges

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit, la délibération prise le 19 décembre 2023 :

- de vendre à M. TRIBOTÉ Jérôme une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 291, sise 29, avenue des Loges au Theil-sur-Huisne, ainsi que la parcelle AD n°13, sise rue de Chartrage d'une contenance de 1 a 32 ca
- de fixer le prix de vente de cet ensemble à 10 € symbolique, étant entendu que tous les frais seront à la charge (géomètre et notaire) de l'acquéreur et que la surface définitive sera déterminée après établissement d'un document d'arpentage par un géomètre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à venir dont la rédaction sera confiée à Maître LAMBERT, notaire à Val-au-Perche.

5. Personnel

5.1. Délibérations n° 2024-016 et n° 2024-015 - Création et suppression de poste suite à avancement de grade

Suite à un avancement de grade, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mai 2024,
- de supprimer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à la même date,
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de prendre les arrêtés réglementaires et d'effectuer toutes démarches en découlant.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

6. Travaux

6.1. Délibération n° 2024-014 - Avenants au marché public pour les missions de contrôle technique et de sécurité et protection de la santé avec la société QUALI CONSULT pour les travaux de réaménagement de la mairie et extension avec réaménagement de la salle polyvalente

Suite au réajustement de l'enveloppe du montant des travaux et du planning, le Conseil municipal décide, par 22 voix pour et une voix contre, de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les avenants relatifs aux travaux d'extension de la mairie pour les mission de contrôle technique et de sécurité et protection de la santé avec le bureau d'études QUALICONCONSULT d'Argentan (61).

6.2. Délibération n° 2024-013 - Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la toiture de La Poste

Afin de remettre en état la toiture du bureau de Poste, le Conseil municipal décide, par 22 voix pour et une abstention, de retenir, sous réserve d'une intervention dans des délais raisonnables, l'offre de l'entreprise Marchand Frères qui est la moins-disante pour un montant de 37 465.27 € HT soit 44 958.32 € TTC.

6.3. Délibération n° 2024-012 - Attribution des marchés pour les travaux de la Mairie et de la salle polyvalente Jean Beaudoux

Afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente Jean Beaudoux et la rénovation des locaux administratifs de la mairie, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir les entreprises suivantes :
 - o Lot 1 : TERRASSEMENT-VRD : FLECHARD : 35 599.00 € HT, soit 42 718.80 € TTC,
 - o Lot 2 : MACONNERIE-BETON ARMÉ : RONGERE : 174 710.34 € HT, soit 209 652.41 € TTC,
 - o Lot 4 : MENUISERIE ALUMINIUM : MIROITERIE LEBRUN : 101 050.93 € HT, soit 121 261.12 € TTC,
 - o Lot 7 : PLAFOND SUSPENDU-ISOLATION-CLOISON MODULAIRE : LANGLOIS SOBRETI : 54 300.00 € HT, soit 65 160.00 € TTC,
 - o Lot 9 : PLOMBERIE-CHAUFFAGE-CLIMATISATION-VENTILATION : ALLARD CLIM MA : 174 965.56 € HT, soit 209 958.67 € TTC,
 - o Lot 10 : ELECTRICITE : JCP ELEC : 303 043.73 € HT, soit 363 652.48 € TTC,
 - o Lot 12 : PEINTURE-REVETEMENTS DE SOL ET MURAUX : LEDUC SARL : 93 622.30 € HT, soit 112 346.76 € TTC.
- de déclarer infructueux les lots 3 CHARPENTE OSSATURE BOIS-TOITURE TERRASSE-BARDAGE, 5 MENUISERIE EN BOIS-MENUISERIE PVC, 6 CLOISON SECHE-PLAFOND-ISOLATION, 8 CARRELAGE et 11 MONTE PERSONNE,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en place des marchés publics (acte d'engagement, notification de marché, ordre de service, acte de sous-traitance, avenant,...).

Une nouvelle consultation pour les 5 lots déclarés infructueux aura lieu sans publicité et fera l'objet d'une délibération d'attribution ultérieure.

7. Gouvernance

7.1. *Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal*

Par décisions du Maire :

- n° 14 en date du 21/03/2024, il a été procédé au renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de l'Orne pour l'année 2024 (322.41 €),
- n° 15 en date du 21/03/2024, il a été procédé au renouvellement de l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe pour l'année 2024 (368.00 €),
- n° 16 en date du 29/03/2024, il a été procédé à la signature du bail commercial du 21, place des Teilleuls,
- n° 17 en date du 04/04/2024, il a été procédé à l'aliénation d'une benne,
- n° 18 en date du 5 avril 2024, il a été procédé à la location éphémère du local commercial du 3, place des Teilleuls pour le mois de mai 2024.

8. Informations diverses

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Dates des prochaines réunions du Conseil municipal : 26/04/2024 (à 12h), 21/05/2024, 18/06/2024, 17/09/2024, 15/10/2024, 12/11/2024, 10/12/2024 ;
- Cross du collège le 19 avril 2024 de 13h à 16h40 ;
- Modification des horaires d'ouverture du bureau de Poste du Theil à compter du 23/09/2024 : du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h, le samedi de 9h à 12h ;
- Fête du coucou, organisée par le Foyer Theillois, le 21/04/2024 à partir 11h30 dans les locaux de l'association situés 15, rue de la Croix au Theil-sur-Huisne.
- Il propose également de revenir sur la décision qui avait été prise lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2023, concernant la dénomination du DOJO qui est situé à l'intérieur du gymnase de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand. A l'époque, il avait été décidé de proposer le nom de : « Clarisse AGBEGNEU », championne olympique. Cependant, l'agenda de cette dernière, compte-tenu des prochains jeux olympiques, n'étant pas compatible avec la date de l'inauguration du DOJO, Monsieur le Maire propose de faire une nouvelle proposition de dénomination : « Angélique DURIEZ » qui est originaire du département de l'Orne et dont le palmarès est le suivant :
 - médaille d'or aux championnats de France militaire en avril 2022 cat -57 kg,
 - médaille de bronze aux championnats de France militaire en avril 2023 cat -57 kg,
 - médaille d'or aux championnats de France militaire en février 2024 cat -57 kg,
 - 5ème aux championnats d'Europe militaire en août 2023 cat -57 kg.
- Le Conseil municipal se prononce unanimement en faveur de cette nouvelle dénomination.
- Monsieur le Maire fait savoir que les démarches avancent bien pour l'arrivée d'un nouveau médecin sur la Commune.

9. Questions diverses

- M. LHERAULT, Adjoint au Maire en charge des travaux, fait savoir qu'il rencontrera le 12 avril prochain un représentant de La Poste pour la reprise partielle des locaux du bureau de Poste du Theil. Il indique également qu'une réunion de chantier a eu lieu ce matin pour le suivi des travaux du gîte communal de Gémages. Les derniers aménagements intérieurs sont en cours dont la pose du défibrillateur.

- Mme VAIL, Adjointe au Maire en charge des Séniors, informe les membres que les courriers pour la mise à jour du registre des personnes vulnérables sont en cours de distribution, avec les invitations pour le prochain banquet du Theil du 8 mai qui aura lieu cette année à La Rouge.
- Mme MOUSSET, Adjoint en charge de la Vie Associative, fait un point sur les rencontres à venir pour la mise en place d'un jumelage avec la commune de Cerizay (79), avec une visite d'étude prévue les 22 et 23 juin 2024.
- Mme MOULIN, Conseillère municipale déléguée au Commerce, donne connaissance aux membres du bilan du carnaval qui a eu lieu le 23 mars dernier. Elle fait savoir également que le local commercial du 21 place des Tilleuls est de nouveau occupé par la société PIZZA KING. Le local éphémère sera quant à lui loué en mai prochain, par la pharmacie des Tilleuls.
- Mme TURMEL, Conseillère municipale déléguée à Jeunesse, fait un retour sur l'installation des membres du nouveau Conseil Municipal Jeunes qui a eu lieu le 16 mars dernier. La prochaine réunion de cette instance est prévue le 4 mai prochain de 14h30 à 15h30.
- M. FRANCOIS, Conseiller municipal délégué aux Sports, informe le Conseil que le prochain tournoi de badminton aura lieu le 14 avril.
- Mme GEORGET, Maire déléguée de Mâle, fait savoir que la Flamme de la Liberté fera une halte à Mâle, le 9 mai prochain pour la commémoration du 80^{ème} anniversaire du débarquement. Un cortège militaire empruntera à cette occasion » la RD 923, dite « Voie de la Liberté ».
- M. PLESSIS, Adjoint en charge de la Culture, informe les membres du Conseil municipal qu'un spectacle gratuit organisé par la Commune aura lieu le 14 avril à 15h à la salle polyvalente du Clos aux Moines de La Rouge, intitulé « Quartier Libre ». La prochaine commission « Culture » est prévue quant à elle, le 24 avril à 18h.
- Mme SEMELY, Conseillère déléguée à la Communication, rappelle que deux campagnes de communication sont actuellement en cours, l'une pour faire découvrir le marché forain du mercredi matin et l'autre pour la commercialisation des terrains du lotissement rue Robert Bensley.
- M. POLICE, Conseiller délégué à la Voirie, fait un point sur les travaux en cours et rappelle que les conditions météorologiques entravent les travaux de remise en état des chemins ou voies communales.
- M. ANDRE, Conseiller municipal, demande si la Commune a eu des retours sur l'utilisation de la borne de recharge pour les véhicules électriques située à la station-service communale. Monsieur le Maire indique que cet ouvrage est géré par le Territoire Energie de l'Orne (TE61) et qu'un bilan sera demandé.
Il demande également, à quel stade en est la mission d'adressage. Monsieur le Maire fait savoir que ce travail est actuellement en cours et qu'il devrait être présenté au Conseil municipal en juin prochain.
M. ANDRE alerte également le Conseil sur la dangerosité du carrefour de la route départementale n° 636 et la Voie Communale n° 1 à L'Hermitière. Monsieur le Maire indique que les services du Conseil Départemental ont déjà été saisis : une réponse est en attente.

- M. DUBOIS, Conseiller municipal, demande si la Commune a eu un retour pour l'entretien de l'échelle de mesure du niveau de L'Huisne. N'ayant pas eu de réponse, Monsieur le Maire fait savoir qu'il va relancer le service compétent.
M. DUBOIS, signale également l'insécurité autour du passage à niveau de la gare. Monsieur le Maire fait savoir qu'un cheminement piétonnier va être réalisé par la Commune. Il n'en demeure pas moins que les usagers du train doivent respecter les consignes de sécurité. Néanmoins, une campagne de sensibilisation peut être effectuée.
Il fait un point sur la dernière réunion des « correspondants défense » et évoque l'installation d'un défibrillateur extérieur à Gémages.
- M. GARNIER, Conseiller municipal, signale le manque de place pour les containers de tri sélectif. Monsieur le Maire précise qu'il convient d'attendre le retrait des containers à ordures ménagères avant de statuer sur le sujet.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 20.

Fait et délibéré ce jour,
La secrétaire de séance,

M. Martine GEORGET

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

